

IMMOCHAN S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-Sur-Seine
France

KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92 066 Paris La Défense
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

IMMOCHAN S.A.

Siège Social : Rue du Maréchal Lattre de Tassigny 59 170 Croix
Capital social : €.635 801 600

A l'assemblée générale de la société Immochan S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Immochan S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 2 414 188 milliers d'euros, sont inscrits à leur valeur d'apport, de souscription ou d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2.3. « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes retenues et les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à apprécier la cohérence des hypothèses retenues par la direction générale.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises ni de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris La Défense, le 25 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Perrier
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A



Stella Vitchénian
Associée

COMPTES ANNUELS

Société : IMMOCHAN

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2017

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif (en milliers d'Euros).....	4
Bilan passif (en milliers d'Euros).....	5
Compte de résultat (en milliers d'Euros).....	6
Compte de résultat (suite).....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice.....	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture.....	9
2. Règles et méthodes comptables.....	9
2.1. Immobilisations incorporelles.....	10
2.2. Immobilisations corporelles.....	10
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	11
2.4. Créances et dettes.....	11
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	11
2.6. Provisions pour risques et charges.....	11
2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	12
2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel.....	12
2.9. Impôt sur les bénéfices.....	12
2.10. Chiffre d'affaires.....	12
3. Changements de méthode.....	12
4. Notes sur le bilan.....	13
4.1. Immobilisations.....	13
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	13
4.1.2. Etat des amortissements.....	13
4.1.3. Immobilisations financières.....	13
4.2. Tableau des filiales et participations.....	14
Il existe des créances vis à vis d'Alliages et Territoires qui se trouvent dans le tableau en 4.1.3.14	
Il n'y a pas de Cautions et avals accordés aux filiales au 31 décembre 2017.....	14
4.3. Créances et dettes.....	14
4.4. Fonds propres.....	15
4.4.1 Capital social.....	15
4.4.2 Variation des fonds propres.....	15
4.5. Provisions.....	16
4.6. Détail des charges à payer et produits à recevoir.....	16
4.7. Comptes de régularisation.....	17
5. Notes sur le compte de résultat.....	18
5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation.....	18

5.2.	Analyse du résultat financier	18
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	18
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	19
5.5.	Effectifs	19
5.6.	CICE	19
5.7.	Impôt sur les bénéfices.....	19
6.	Notes complémentaire	19
6.1.	Engagements hors bilan.....	19
6.2.	Fiscalité différée.....	20
6.3.	Société établissant des comptes consolidés.....	20

Bilan actif (en milliers d'Euros)

BILAN-ACTIF	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				79 300
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	67		67	67
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5	3	3	4
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	72	3	70	71
Terrains				
Constructions	3	3	0	
Installations techniques, matériel	1	1	0	
Autres immobilisations corporelles	22	22	0	
Immobilisations en cours	414		414	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	440	26	414	0
Participations selon la méthode de meq	15 923		15 923	
Autres participations	2 418 602	20 337	2 398 265	1 807 145
Créances rattachées à des participations	18 572		18 572	
Autres titres immobilisés				
Prêts	120		120	
Autres immobilisations financières	10		10	1
TOTAL immobilisations financières	2 453 227	20 337	2 432 890	1 807 146
Total Actif Immobilisé (II)	2 453 738	20 365	2 433 373	1 807 217
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1		1	16
Clients et comptes rattachés	2 540		2 540	6 336
Autres créances	14 813		14 813	141 288
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	17 353	0	17 353	147 624
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	0		0	
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	95		95	49
TOTAL Actif circulant (III)	17 449		17 449	147 689
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	2 471 187	20 365	2 450 822	2 034 206

Bilan passif (en milliers d'Euros)

BILAN-PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 635 802)	635 802	647 834
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	840 768	520 992
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	50 041	49 353
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	788 422	796 730
TOTAL Réserves	838 463	846 083
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	128 016	13 759
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 443 050	2 028 668
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	159	38
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	159	38
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4	372
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	0	
TOTAL Dettes financières	4	372
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 068	1 548
Dettes fiscales et sociales	4 388	3 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153	
Autres dettes	0	15
TOTAL Dettes d'exploitation	7 609	5 129
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	7 613	5 500
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	2 450 822	2 034 206

Compte de résultat (en milliers d'Euros)

Compte de résultat	31/12/2017			31/12/2016
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	7 619	6 835	14 454	12 750
Chiffres d'affaires nets	7 619	6 835	14 454	12 750
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			38	6
Autres produits			0	
Total des produits d'exploitation (I)			14 495	12 756
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 400	8 886
Impôts, taxes et versements assimilés			602	543
Salaires et traitements			7 737	5 948
Charges sociales			3 521	2 920
Dotations aux amortissements			1	0
Dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			159	38
Autres charges			35	35
Total des charges d'exploitation (II)			21 455	18 369
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-6 961	-5 613
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			140 261	29 591
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	
Autres intérêts et produits assimilés			90	44
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 190
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			140 351	30 824
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 000	10 800
Intérêts et charges assimilées			0	0
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			5 000	10 800
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			135 351	20 024
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			128 390	14 411

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1
Reprises sur provisions et transferts de charges		16
Total des produits exceptionnels (VII)		17
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	324
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	17	325
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-17	-308
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IV)	401	258
Impôts sur les bénéfices (X)	-44	86
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	154 846	43 597
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	26 830	29 838
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	128 016	13 759

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : IMMOCHAN

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

En 2017, Immochan SA a perçu des dividendes pour un montant de 140 563 631€ de la part de la société Immochan France et pour un montant de 138 261€ de la part de la société SARL Domaine de Bonne Nouvelle.

Le capital social est passé de 647 834 040 euros à 635 801 600 euros en 2017, d'une part par l'annulation du capital non versé pour 79 300 000€ et par la création de 1 319 924 actions de 20€, souscrites par Auchan Holding le 15 décembre et de 2 043 454 actions de 20€ souscrites par ARI le 14 décembre.

Les titres de la société Aushopping détenue à 100% par Immochan SA ont été complètement dépréciés.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Un évènement significatif est intervenu touchant notre filiale Alliages et Territoires.

Le 6 mars 2018, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a décidé d'annuler l'arrêté préfectoral de création de la ZAC du triangle de Gonesse pris par la préfecture du Val d'Oise. Selon notre analyse, la décision du Tribunal administratif concerne le seul arrêté de création de la Zac concertée du Triangle de Gonesse. A savoir la création d'un nouveau quartier autour de la gare du même nom, dans le cadre du projet du Grand Paris Express et non pas le projet de pôle de loisirs EuropaCity, par lui-même. Elle ne constitue qu'un contretemps au projet et en aucune manière un coup d'arrêt. Cette décision peut être soumise à un appel sous un délai de deux mois et le dossier d'étude d'impact peut être complété.

Cet événement n'impacte pas la continuité du projet ni la valorisation des actifs de notre filiale et de ses filiales et n'a par conséquent pas d'incidence sur la valorisation des titres de participation afférents dans nos comptes.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des biens reçus en apport au 1er janvier 1997.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Étanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'apport, de souscription ou d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur d'apport ou d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours couvert. Dans ce cas, aucun écart de conversion n'est constaté.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 1.8 % ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 1.8 %.

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.9. Impôt sur les bénéfices

La société est intégrée fiscalement. La société mère (Auchan Holding SA), en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées en résultat par la société tête de groupe de l'intégration fiscale (Auchan Holding SA)

2.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de facturations de prestations de services réalisés en France ("management fees" et redevances)

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.